



Federation cynologique internationale

Conditions et modalités d'organisation des compétitions internationales de la FCI pour les chiens de troupeau (NHAT - HWT - IHT)).

Contents

1.Introduction	1
2.Comité d'organisation	2
3.Juges	2
4.Terrain et accessoires	3
5. Moutons.....	4
6. Participants	4
7. Chiens	5
8. Avis	6
9.Regles de transition	7
10. Points de clotûre.....	7

PS se référant à des personnes physiques, ceux-ci sont des deux sexes

1.Introduction

1.1 Les présentes conditions générales doivent être appliquées avec les règlements spécifiques à toutes les compétitions internationales de la FCI pour le travail des chiens de troupeau.

1.2 Des compétitions de la FCI pour le travail de chiens de berger sont organisées pour vérifier les caractéristiques d'aptitude naturelle des chiens. Celles-ci dépendent à la fois de la race du chien et des choses suivantes: l'aptitude à apprendre avec un entraînement spécifique, l'obéissance, l'initiative et la douceur. Les concours sont là pour améliorer la sélection des reproducteurs afin de préserver ces qualités. Les tests et les compétitions doivent refléter le travail quotidien d'un berger.

1.3 Les organisations nationales sont encouragées à promouvoir les organisations de style "collecting" (CS) et de style "traditionnel" (TS).

1.4 Tous les tests FCI pour les chiens de berger ont leurs propres règles FCI.

1.5 Définitions des tests:

a) NHAT - Test d'Aptitude naturelle au troupeau. Ceci est accessible à toutes les races.

b) HWT CS – Test de travail sur troupeau dans le style “collecting” est uniquement accessible aux border collies à condition qu'ils aient obtenus leur NHAT.

c) HWT TS - Test de travail sur troupeau dans un style “traditionnel”. Est accessible aux conducteur-berger de chiens de berger décrits dans l'annexe 1. Au niveau national, certaines races peuvent être ajoutées, à l'exception du Border Collie. Les participants doivent avoir atteint le NHAT.

1.6 Définitions des correspondances

a) IHT-CS: concours international de troupeau en “collecting” seulement pour les Border Collies ayant obtenu leur HWT-CS

b) IHT-TS: concours international de troupeau en “traditionnel” pour chiens de berger (voir annexe 1. certaines variétés peuvent être admis en plus au niveau national, à l'exception du Border Collie) qui ont obtenu leur HWT-TS.

1.7 Définitions des titres spéciaux qui ne peuvent être attribués que dans le IHT-3 et ceci dans les deux styles:

CACITR: Certificat d'Aptitude au Championnat International de Troupeau. Ceci est valable pour le titre de champion international de troupeau de la FCI (C.I.TR)

2.Comité d'organisation

2.1 Le comité d'organisation des concours FCI pour chiens de berger, doit se faire sous la responsabilité de la SRSH qui est affiliée à la FCI. Le comité organisateur est responsable de l'organisation du concours et du respect des règles nationales en matière de bien-être animal.

2.2 Le comité organisateur doit nommer un gérant de concours qui:

a) est responsable de toutes les tâches liées à la compétition

b) est disponible pour le juge pour la durée complète de la compétition

c) doit informer les juges à temps de la configuration et de la composition du champ de compétition et du nombre de participants

d) tracer le terrain selon les souhaits du (des) juge (s).

3.Juges

3.1 Le comité organisateur invitera des juges de la FCI qui sont approuvés et accrédités par leur organisation nationale de cynologie.

3.2 Le comité d'organisation peut décider de constituer une équipe de plusieurs juges. Dans ce cas, le résultat final du participant sera la moyenne des notes et sera attribué par le juge en chef.

3.3 Le juge a le droit exclusif de prendre les décisions pour dessiner le parcours, les obstacles et la séquence de ceux-ci. Il décide également de ce qu'il attend de la manière dont les ordres doivent être exécutés. Il explique comment il jugera l'exercice dans les circonstances données. Avant le début de la compétition, il y a la reconnaissance du parcours pour les participants. C'est pendant cette reconnaissance que le juge explique ce qu'il attend. Il est conseillé au juge d'utiliser un croquis du parcours.

3.4 Dans les compétitions «de style traditionnel». Le juge doit être capable de suivre le troupeau suffisamment près pour être capable de juger correctement tous les exercices. Le juge ne peut pas gêner le conducteur-berger, le chien ou le troupeau de par sa présence.

Dans le style "collecting", le juge reste toujours au même endroit.

3.5 Le juge n'est pas autorisé à:

a) participer à la compétition avec son chien

b) d'évaluer les chiens qui lui appartiennent ou qui lui sont confiés. y compris les chiens dont le propriétaire vit avec lui dans une communauté familiale sous le même toit. Une exception peut être faite lorsque le juge a été nommé par la NKO ou la FCI pour un événement spécifique. (National)

c) pour évaluer un chien avec qui il a partagé le même toit pendant les six derniers mois avant le concours.

d) servir comme juge pendant plus de huit heures par jour

3.6 Le juge peut décider de faire arrêter un participant pour des blessures ou pour toute autre raison, même si le participant n'est pas d'accord avec cela.

3.7 Le score, la qualification et le temps de parcours doivent être inscrits sur la feuille de jugement. Le formulaire doit être signé par le juge.

4. Terrain et accessoires

4.1 Le terrain sur lequel la compétition est organisée doit être suffisamment grand pour garantir une sécurité maximale aux spectateurs, aux moutons et aux chiens.

Il doit être adapté pour permettre le déroulement de différents styles et niveaux.

4.2 Le champ de compétition ne peut plus être utilisé à partir de la veille du concours. La taille du cercle et les obstacles doivent être adaptés à la taille du troupeau à moins que les dimensions ne soient décrites dans les règlements spécifiques.

4.3 Le terrain, l'enclos et les obstacles doivent être sécurisés pour les chiens, les moutons et les conducteur-berger-berger.

4.4 L'étanchéité de l'enclos doit être appropriée pour garder le chien à l'extérieur et les moutons à l'intérieur.

4.5 L'endroit où les moutons attendent ou se reposent doit être disposé de manière à ce

que les moutons ne soient pas stressés.

4.6 La végétation du champ doit être suffisamment basse pour que la vue du chien ne soit pas obstruée.

5. Moutons

5.1 Le nombre de moutons varie en fonction du type de compétition et du niveau. Le nombre doit correspondre aux règles spécifiques des concours "style collecting" et "style traditionnel".

5.2 Les moutons doivent être changés après chaque parcours.

5.3 Il est préférable que les moutons utilisés proviennent du même troupeau. Ils doivent être de type similaire afin que chaque participant puisse travailler avec des moutons ayant les mêmes qualités. Les moutons doivent être suffisamment habitués aux chiens et en bonne condition.

5.4 Les agneaux doivent être sevrés. Ils peuvent être utilisés avec leur mère à condition qu'ils soient suffisamment en bon état. C'est au juge et au propriétaire des moutons d'en juger.

5.5 Le comité organisateur et le propriétaire des moutons doivent s'assurer qu'il y ait suffisamment de moutons pour qu'aucun groupe ne soit stressé. Les moutons doivent être traités calmement et le bien-être des animaux doit être respecté en toutes circonstances.

6. Participants

6.1 Les inscriptions sont faites au nom du conducteur-berger. Un chien peut être conduit par le propriétaire ou par un autre conducteur-berger, à condition qu'il soit membre d'un pays ou d'un partenaire contractuel connecté à la FCI. Si le chien est présenté par un autre conducteur-berger, le propriétaire doit en indiquer le nom et l'adresse sur le formulaire d'inscription.

6.2 Un conducteur-berger peut présenter plusieurs chiens. Le comité organisateur peut fixer un nombre maximum de chiens par participant.

6.3 Si le chien ne peut pas participer pour une raison ou une autre, le conducteur-berger doit en informer immédiatement l'organisation.

6.4 Le conducteur-berger doit remettre le carnet de travail du chien au secrétariat de la compétition avant le début de celle-ci. Tous les résultats doivent être enregistrés dans ce carnet.

6.5 Chaque conducteur-berger doit suivre les instructions du juge ou du responsable de concours.

6.6 Chaque conducteur-berger doit présenter son chien de manière correcte et en avoir toujours le contrôle total. Si le chien d'un conducteur-berger ou lui-même dérange un autre participant, il peut être disqualifié le jour du concours.

6.7 Pendant le déroulement du concours, le conducteur-berger ne peut pas recevoir d'aide ou de conseils de la part de personnes extérieures au terrain. Le conducteur-berger qui reçoit de l'aide peut être disqualifié. Si la personne qui donne l'aide est une participante, elle peut aussi être disqualifiée.

6.8 Avant le début du concours

a) il y a un briefing pour les conducteur-berger par le juge. Ceci explique tous les détails concernant la compétition.

b) pendant ce briefing, les conducteur-berger peuvent explorer le parcours sans leur chien

c) pendant l'exploration du parcours, les conducteur-berger doivent poser toutes leurs questions concernant le parcours.

d) les conducteur-berger doivent être prêts lorsque le responsable du concours les appelle. Ceux qui ne se présentent pas à temps est déclaré forfait pour ce parcours. Les conducteur-berger doivent être conscients qu'aucune heure de départ ne peut être garantie, même si le calendrier des compétitions est ponctuellement complété.

6.9 Pendant le concours:

a) dès qu'un couple (conducteur-berger et chien) a commencé, le travail du conducteur-berger sera évalué par le juge. Le conducteur-berger est censé être au courant du parcours et le suivre précisément.

b) le conducteur-berger peut donner des instructions au chien avec la voix, avec des sifflements, avec les bras ou un bâton. Une combinaison de ceux-ci est autorisée.

c) le conducteur-berger peut toucher le mouton

d) le conducteur-berger ne peut pas toucher le chien. Il peut récompenser le chien qu'avec la voix.

e) le conducteur-berger doit avoir la laisse et le collier du chien.

7. Chiens

7.1 Pour les compétitions internationales de chiens de berger de la FCI, le chien doit être inscrit dans un livre généalogique ou une annexe reconnue par la FCI.

7.2 L'identification du chien se fait en vérifiant la puce.

7.3 Les chiennes sont exclues de la participation au concours à partir de 4 semaines avant et 6 semaines après la naissance de leur portée. Les malades, les blessés ou les chiens suspectés de maladie infectieuse sont également exclus. La décision de rejeter un chien est prise par le juge en chef sur la base de ses propres conclusions ou de l'avis d'un vétérinaire.

7.4 Les conducteurs-bergers dont les chiennes sont en chaleur doivent en informer le comité organisateur avant le départ du concours. Ils participeront en dernier et n'entreront pas dans le champ de la compétition jusqu'à ce que ce soit son tour.

7.5 Les chiens participants ne peuvent porter quoi que ce soit, pas même un collier (sauf au NHAT).

7.6 Les chiens peuvent être contrôlés pour le dopage.

7.7 Les chiens castrés, monorchides ou cryptorchides peuvent participer à la compétition.

7.8 Les Kelpies sont issus du règlement sur le style de collection de la FCI et relèvent désormais des règlements de style traditionnel de la FCI.

Les Kelpies qui ont déjà participé au Collecting Style ou qui ont gagné leur FCI CS HWT peuvent débiter en IHT-1.

Les Kelpies qui ont gagné leur NHAT FCI peuvent commencer à FCI TS HWT

8. Avis

8.1 Redémarrer

Si les circonstances l'exigent, le juge peut arrêter le chien à n'importe quel moment pendant le concours et demander que le parcours soit complètement ou partiellement refait. Il appartient entièrement au juge de prendre cette décision. Dans le cas d'une reprise partielle, les points déjà obtenus sont conservés.

Si les moutons s'avèrent physiquement inapte, le juge peut décider de laisser le participant travailler avec un nouveau groupe de moutons.

8.2 Retrait

Le conducteur-berger peut arrêter son parcours. Il le fait savoir en levant la main et en disant "STOP". Aucun point n'est noté.

8.3 Aucun point attribué

La compétition est immédiatement arrêtée et aucun point n'est attribué

a) si le chien n'est pas sous contrôle

b) si un ou plusieurs moutons quittent la zone de compétition

8.4 Disqualification

Motifs de disqualification le jour du concours:

a) si le chien attrape ou mord des moutons

b) si le chien présente un comportement agressif non autorisé envers les humains ou les animaux

c) si le conducteur-berger présente un comportement inacceptable, est clairement ivre ou sous l'influence de drogues.

8.5 Mesures disciplinaires

Le responsable de la compétition est responsable de l'ordre et de la sécurité dans toute la zone de compétition. Le juge en chef a le pouvoir d'arrêter l'événement entier si l'ordre ou la sécurité, pour une raison quelconque, sont mise en cause.

Des violations flagrantes des droits des animaux conduisent à l'arrêt de l'événement.

Toutes les décisions du juge sur cette question sont définitives et indiscutables.

Toute critique de la décision d'un juge peut conduire à l'exclusion du concours et à

d'autres sanctions conformément aux règles nationales à cet égard.

9. Règles de transition

9.1 NHAT et HWT sont des tests sans classement ni vainqueur

9.2 Un gagnant et un classement seront annoncés pour les compétitions IHT. Aucun ex-aequo n'est possible pour les trois premières places.

9.3 Un chien peut participer au HWT plusieurs fois, mais pas le même jour.

9.4 Si un chien atteint cinq fois un très bon (TB) ou EXC, il doit aller dans la classe suivante.

9.5 Un chien peut passer à une classe supérieure s'il a un EXC dans un IHT-1 ou un IHT-2

9.6 Un chien ne peut pas retourner dans une classe inférieure.

9.7 Un chien ne peut participer à plus d'un test et / ou compétition le même jour.

9.8 L'âge minimum pour NHAT est de 6 m, sans carnet de travail. Pour tous les autres tests l'âge minimum est de 12 mois, le test social de la SRSH et carnet de travail requis.

10. Points de clotûre

10.1 Ces règlements ont été approuvés à la 'Commission des chiens de troupeau de la FCI' à Interlaken (Suisse) du 20 au 23.04.2017.

10.2 Ces règlements ont été approuvés par le Comité Général de la FCI à Kiev en août 2017. Ils s'appliquent à partir du 01.01.2018.

10.3 En cas de contradiction dans la traduction, le texte anglais est la version valide.